

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Ecole Municipale des Sport – EMS – tarifs 2022-2023

Afin de lancer les inscriptions pour la rentrée de septembre, il est proposé de délibérer sur :

- La grille tarifaire (joint en annexe)

Considérant que les tarifs de l'EMS doivent être fixés par délibération

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter l'accès aux activités physiques pour les séniors et que le coût ne doit pas être un frein à la pratique,

Il est proposé d'adopter une tarification plus attractive pour les + 70 ans.

La Majorité du Conseil Municipal souhaite une réunion pour travailler les prix futurs de l'EMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** les tarifs proposés de l'Ecole Municipale des Sport annexés à la présente délibération
- **N'AUTORISE** pas le lancement des inscriptions de l'Ecole Municipale des Sport
- **DEMANDE** qu'une réunion soit organisée

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022